MAIRIE DE PARIS

Délégation Générale aux Relations Internationales

2011 DGRI 75 Subvention (100.000 euros) avec convention à l'association Action Contre la Faim (14e) pour un programme d'aide d'urgence aux victimes de la famine dans la corne de l'Afrique (Somalie).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La sécheresse qui frappe l'est de la région de la corne de l'Afrique provoque une crise humanitaire majeure, aux conséquences dramatiques pour des populations que la faiblesse des précipitations enregistrées depuis plus d'un an avait déjà fragilisées. Plus de 12 millions de personnes sont ainsi victimes de cette sècheresse, considérée à ce jour par les organisations internationales comme la pire crise humanitaire survenue dans cette région depuis 60 ans. Face à l'ampleur de cette catastrophe, j'ai souhaité que la Ville de Paris témoigne de sa solidarité en apportant son concours aux organisations humanitaires intervenant dans cette région.

La Somalie du Sud est particulièrement touchée par cette sécheresse. En Juillet 2011, la malnutrition globale approchait 40%, et la malnutrition aiguë sévère touchait 16 % de la population de cette zone, entraînant un fort risque de mortalité. L'accès humanitaire limité du fait de l'insécurité ainsi que les prévisions de pluies limitées compliquent encore la situation.

L'association Action Contre la Faim (ACF), présente dans le domaine de la nutrition et de l'accès à l'eau depuis 1992 dans le district de Wajid et la région de Mogadishu, a souhaité renforcer son action dans ces zones pour faire face à l'ampleur de cette crise. Le projet proposé à la Ville de Paris, d'un montant total d' 1 million d'euros, prévoit la distribution de compléments alimentaires aux populations les plus vulnérables de ces zones, et notamment aux enfants de moins de 5 ans et à leurs familles, ainsi qu'un suivi médical régulier des populations ciblées. Au total, près de 16 000 personnes bénéficieront de ce programme.

Afin de marquer la solidarité de Paris avec les victimes de cette crise, Je vous propose de valider l'attribution d'une subvention de 100 000 € à ACF afin de soutenir cette action, au titre des l'aide d'urgence aux victimes de catastrophes naturelles. Une convention est établie avec le bénéficiaire, afin de préciser les modalités d'utilisation de cette subvention.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris

2011 DGRI 75 Subvention (100.000 euros) avec convention à l'association Action Contre la Faim (14e) pour un programme d'aide d'urgence aux victimes de la famine dans la corne de l'Afrique (Somalie).

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1115-1, L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 000 euros à l'association Action Contre la Faim (14e) sise 4 rue Niepce (9e), afin de porter assistance aux victimes de la sécheresse en Somalie;

Sur le rapport présenté par Monsieur Pierre SCHAPIRA, au nom de la 9e Commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Action Contre la Faim (14e) sise 4 rue Niepce, (9e), afin de porter assistance aux victimes de la sécheresse en Somalie ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 100 000 euros est attribuée à l'association;

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la nature 6574, ligne VF01001, fonction 020 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2011.